

ACTION URGENTE

MONTÉNÉGRO. RÉCLAMEZ DES LOGEMENTS POUR DES FAMILLES APRÈS UN INCENDIE

Le 24 juillet dernier, plus de 800 Roms et Ashkalis déplacés du Kosovo ont vu leurs demeures et leurs biens détruits lors d'un incendie dans le camp où ils étaient installés, à la périphérie de Podgorica, la capitale du Monténégro. Amnesty International appelle les autorités à fournir immédiatement une solution de relogement adaptée à ces personnes.

Les familles roms et ashkalies vivent actuellement dans des tentes installées par la Croix-Rouge monténégrine, près du site incendié, dans le quartier de Konik. L'organisation a travaillé en collaboration avec le Département des situations d'urgence et de la sécurité civile du gouvernement. Les personnes touchées bénéficient d'une aide humanitaire d'urgence, comprenant de la nourriture et des soins, apportée, entre autres, par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Beaucoup ont perdu leurs documents personnels dans l'incendie, sans lesquels elles ne peuvent exercer leurs droits.

Ces familles sont très inquiètes car les tentes qui leur ont été fournies sont en nylon inflammable et la température peut rapidement devenir insupportable à l'intérieur. À Podgorica, la température dépasse actuellement les 30 °C. Le 25 juillet 2012, une soixantaine de Roms vivant à Konik se sont dirigés vers la capitale pour manifester devant le principal bâtiment gouvernemental et devant le siège du HCR. Ils ont réclamé des habitations permanentes et scandé : « Nous ne voulons pas de tentes. »

Le lendemain, le gouvernement a accepté de proposer une solution sous trois mois, et annoncé qu'il demanderait des fonds internationaux pour réinstaller les personnes touchées dans des conteneurs métalliques. Amnesty International estime que ces abris ne sont pas conformes aux normes internationales en matière de relogement adéquat, même si ce n'est que temporaire. Aux termes d'un plan d'action conclu avec la Commission européenne, les autorités monténégrines prévoient de démolir le centre d'hébergement collectif de Konik et de le remplacer par des habitations adaptées. Cependant, les travaux ne devraient pas commencer avant le début de l'année prochaine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- priez les autorités de proposer immédiatement aux familles vivant à Konik une solution de relogement temporaire adéquate, et non des conteneurs, et de leur permettre de ne plus avoir à se servir des tentes dès que possible ;
- engagez-les à aider les personnes ayant perdu leurs documents personnels dans l'incendie, via le ministère de l'Intérieur et avec l'aide du HCR et d'autres entités, afin que ces documents soient remplacés gratuitement et sans délai ;
- évoquez la construction d'habitations aux termes du plan d'action ;
- appelez-les à veiller à ce que ce projet soit adapté aux familles habitant à Konik et qu'il soit conforme aux normes internationales en la matière, que la population concernée soit véritablement consultée, et que les habitants ne soient pas séparés en fonction de leur origine ethnique sur ce nouveau site.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2012 À :

Vice-président et ministre de la Justice,
des Droits de l'Homme et des Minorités

Duško Marković
Vuka Karadzica 3
81 000 Podgorica, Monténégro
Fax : +382 20 407 515

Courriel : kabinet@mpa.gov.me

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur

Ivan Brajovic
Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 6
81 000 Podgorica, Monténégro
Fax : +382 20 246 779

Courriel : kabinet@mup.gov.me

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Maire de Podgorica

Miomir Mugosa
Njegoseva 13
81 000 Podgorica, Monténégro

Courriel : pggradonacelnik@t-com.me

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Monténégro dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MONTÉNÉGRO. RÉCLAMEZ DES LOGEMENTS POUR DES FAMILLES APRÈS UN INCENDIE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les sites Konik 1 et 2 constituent le plus grand centre d'hébergement collectif dans les Balkans. Plus de 1 500 Roms et Ashkalis vivent là depuis qu'ils ont fui le Kosovo en 1999, en raison des atteintes aux droits humains commises par des Albanais du Kosovo. Quelque 2 994 Roms et Ashkalis originaires de ce pays vivent encore au Monténégro. Seuls 54 d'entre eux sont rentrés chez eux en 2011.

L'incendie a détruit 38 cabanes dans le centre d'hébergement, qui abritaient environ 150 familles, soit environ 800 personnes.

Un plan d'action conclu en 2007 avec la Commission européenne prévoit des solutions durables pour les Roms et les Ashkalis originaires du Kosovo, notamment la démolition des camps de Konik afin de les remplacer par des habitations adaptées pouvant accueillir 1 200 personnes. La première étape de ce projet est de fournir un logement aux individus vivant sur le site Konik 1, mais la mise en place se fait de façon très lente. Amnesty International craint donc que pour cette raison, les réfugiés roms et ashkalis, qui sont actuellement à la rue, se voient réinstallés dans des abris temporaires pour un an, voire plus.

À ce jour, la population concernée n'a pas été consultée à ce sujet, ce qui est contraire aux normes internationales en la matière. Plusieurs ONG et des Roms ont déclaré qu'il est à craindre que les habitants seront séparés selon leur origine ethnique sur le futur site de logements. En outre, le groupe de travail chargé de ce projet ne comprend aucun représentant des résidents concernés.

En 2011, le HCR estimait qu'environ 1 600 Roms (principalement ceux déplacés du Kosovo) risquaient de devenir apatrides. En vertu de la loi relative aux étrangers, ces individus peuvent demander la résidence temporaire ou permanente au Monténégro, mais ils ont besoin de papiers d'identité pour ce faire. Les Roms font face à de nombreux obstacles pour se voir délivrer ces documents, et ceux qui les ont perdus lors de l'incendie à Konik auront besoin d'une aide supplémentaire pour en obtenir de nouveaux.

Personnes concernées : plus de 800 Roms et Ashkalis

Genre : hommes et femmes

AU 225/12, EUR 66/001/2012, 27 juillet 2012

